CUSTOM

CREATEUR DE FORMATION
CONSEILS RH OPERATIONNELS

Comptabilité et finance
CF147

LA COMPTABILITE DES ASSOCIATIONS : MODE D'EMPLOI

POINTS-CLES :

1. SE REPERER DANS L'ENVIRONNEMENT SPECIFIQUE DES ASSOCIATIONS

Le statut juridique des associations
La gestion juridique de l'association
Les particularités du régime fiscal (TVA, impôts directs, autres impôts, gestion désintéressée)
Le financement des associations

2. MAITRISER LES NORMES COMPTABLES APPLICABLES AU SECTEUR ASSOCIATIF

La réglementation comptable générale
La réglementation comptable en fonction de la taille des associations
La réglementation comptable selon la nature d'activité

3.CONNAITRE L'ORGANISATION COMPTABLE ET LES REGLES COMPTABLES SPECIFIQUES

L' adaptation des principes comptables au secteur associatif
La notion de fonds associatif
La détermination et affectation des résultats
Les provisions et les fonds dédiés
La comptabilisation spécifique et le suivi des subventions
Les techniques de réévaluation d'éléments d'actifs
Le traitement des dons

4. SAVOIR PRESENTER LES ETATS FINANCIERS

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)
Les particularités du Commissariat aux comptes en milieu associatif

Quelle durée ?

- 1 jour

Pourquoi ?

- Appréhender de manière opérationnelle les spécificités de la comptabilité des associations

Pour qui ?

- Toute personne ayant en charge la comptabilité d'une association

Un pré requis ?

- Connaître les règles de base de la comptabilité générale

Comment ?

- Par l'alternance d'exposés théoriques et de cas pratiques

CUSTOM – 171 bis avenue Charles de Gaulle – Bât. C
92200 NEUILLY SUR SEINE
Tél : 01 40 88 10 88 – Fax : 01 40 88 11 99
contact@custom-formation.com – www.custom-formation.com